

COMMUNIQUE PRESSE

18/11/2022

VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Violence vs Education

Le 30 novembre 2018, l'Assemblée Nationale adoptait la proposition de loi interdisant les violences éducatives ordinaires sur les enfants. Ce texte vise à interdire les gifles, fessées, cris, paroles humiliantes des parents ou de tous autres adultes envers leurs enfants, sous prétexte d'éducation. L'UDAF des Deux-Sèvres apporte son soutien à cette loi « anti-fessée » en faveur des enfants et organise à Bressuire, un an après celle sur Niort, une seconde conférence gratuite et ouverte à tous dans le nord du département, intitulée : Alternatives pour une autorité parentale sans « violences éducatives ordinaires ».

Une conférence bienveillante

De par les valeurs et services que portent l'UDAF des Deux-Sèvres, comme notamment et entre autres le répit parental, la médiation familiale, l'espace rencontre..., la volonté d'informer et de conseiller les familles sur les violences ordinaires s'est logiquement concrétisée par un partenariat avec l'association « Conseil et Défense des Mineurs », association adhérente à l'UDAF, pour organiser des conférences gratuites sur les alternatives possibles.

Animée par Maître Laurent Paquereau, avocat et membre de l'association Conseil et Défense des Mineurs, la première partie de la conférence sera axée sur le contenu de la loi. S'en suivra l'intervention de Mme Emilie Michel, psychopédagogue, avec une partie pratique et des temps d'échanges afin de proposer des alternatives en vue d'atteindre une autorité parentale sans violences éducatives ordinaires. Cette soirée sera l'occasion pour les parents de réfléchir et d'échanger autour de l'éducation et de la parentalité.

Rendez-vous **mardi 6 décembre 2022 à 20 h (accueil à partir de 19h30)**, dans la salle de conférence de la Maison Familiale Rurale, 36 rue de la Grange, à Bressuire (79300).

Inscription conseillée par email : inscription@udaf79.asso.fr

Intervenants



Conseil et Défense des Mineurs est une association Loi 1901, fondée en 1992 par des avocats niortais et bressuirais désireux de promouvoir la défense des mineurs. Les avocats membres de l'association sont volontaires pour accompagner et défendre les mineurs devant les tribunaux et en dehors dès lors que leurs intérêts

sont en jeu. Les membres de Conseil et Défense des Mineurs sont des avocats spécialisés en droit des mineurs.

www.asso-cdm.com

Emilie Michel

Coach parentale et formatrice des professionnels de l'enfance.

www.emiliemichel.fr

A propos de l'UDAF 79

L'Union Départementale des Associations Familiales des Deux-Sèvres (UDAF 79) a pour mission première de défendre et de représenter l'ensemble des familles du département des Deux-Sèvres dans toute leur diversité et leur richesse.

Notre engagement se traduit également par le développement d'actions permettant d'accompagner et d'aider les familles dans leur vie quotidienne.

www.udaf79.fr

Contact presse :

Pôle Institution, Communication et Vie associative

Responsable : Laurence Hizette - l.hizette@udaf79.asso.fr - 05 49 04 76 50 – 06 74 64 14 76

